

Les mardis du Groupe PLR...

Mesdames, Messieurs,

*Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction, cœur et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, les idéologies d'obédience verte et le populisme ambiant...quelques éléments des séances **du mois de février et du 04 mars 2014** sont à relever :*

Département de santé et de l'action sociale : un régime drastique s'impose.

En décembre, le Conseil d'Etat évoquait un budget qui « renforce les prestations », la gauche se réjouissant même « de rattraper de nombreux retards » dans de nombreuses prestations. Quand bien même, le canton de Vaud est à ce jour l'un des cantons les plus généreux en la matière. A l'heure où tous les gouvernements cantonaux et nationaux font acte de prudence dans leur budget, le canton de Vaud opte pour un arrosage généralisé. Si, pour le PLR, le canton doit répondre aux besoins de la population dans le domaine des infrastructures et en matière de social, cette même population est en droit d'attendre du Conseil d'Etat qu'il établisse des priorités. Ceci tout simplement afin d'éviter que le canton ne replonge dans une spirale négative et que l'on doive, à l'avenir, trancher de manière drastique dans son développement et dans sa politique sociale. Pour réduire les dépenses du DSAS, le travail doit se faire en amont, d'un point de vue législatif. C'est pourquoi, en vue de redonner des compétences au Grand Conseil et d'imposer un régime drastique, le PLR a déposé quatre interventions parlementaires :

- [Le postulat Labouchère](#) demande une étude chiffrée et précise des différents types d'aides et de leurs bénéficiaires. Aujourd'hui, cette analyse fait tout simplement défaut.
- [L'interpellation Luisier](#) demande un bilan de la LPCFam. En mai 2011, la population vaudoise a voulu donner une chance et des moyens à 6'000 familles de gagner plus en travaillant plus. Il est, dès lors, nécessaire de vérifier si cet objectif est atteint ou pourra être atteint d'ici à la fin de l'année. Dans le cas contraire, il s'agira de voir ce qu'il faut entreprendre afin de vraiment soutenir ceux qui souhaitent travailler d'avantage pour sortir d'une situation délicate.
- [La motion Payot](#) entend instaurer une modification du processus légal conférant au Conseil d'Etat le choix de procéder par décret à l'introduction de modification des règles en vigueur pour la fixation du subside et de ses bénéficiaires prévu à l'article 17 LVLamal. Lors du processus budgétaire, le Grand Conseil n'a pas la possibilité de modifier les paramètres définis dans le décret du Conseil d'Etat. Il n'est donc qu'une chambre d'enregistrement puisqu'il n'a pas d'autre possibilité que d'amender le budget du département de la santé de façon non ciblée.
- [La motion Wyssa](#) entend modifier la composition du Conseil de politique sociale. Ce Conseil se prononce sur les montants qui constituent la facture sociale. Etant donné que cette dernière est partagée entre le canton et les communes, ce conseil est paritaire. Les différentes augmentations que subit la facture sociale d'année en année ont un impact très important sur les finances communales. Selon le PLR, les communes devraient être mieux représentées. Cela passe par une augmentation du

nombre de membres au Conseil qui s'élèverait ainsi à 15, dont 7 pour l'Etat, 3 pour les RAS et 4 pour les communes.

Politique carcérale : combien coûte réellement un détenu ?

Alors qu'au plénum, deux visions, en matière de politique carcérale, s'affrontent –la prison est tantôt vue comme un lieu d'exécution des peines en vue de protéger la société, tantôt comme lieu de réinsertion– [le Député Gérard Mojon, s'interroge sur l'évolution de coût en matière de détention](#). Faisant abstraction du débat émotionnel, il souhaite savoir concrètement quel est, en termes de coûts, l'importance de l'effort consenti par l'Etat de Vaud en faveur des détenus du canton. Ainsi, il demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport complet sur le coût moyen d'un détenu. C'est l'ensemble du système carcéral et de toutes les activités connexes qu'il souhaite analyser, tant de manière globale que par type de détention (prison ferme, préventive, hospitalière, arrêts domiciliaires...). Les frais auxiliaires : avocats commis d'office, frais de justice, frais médicaux, assistants sociaux, criminologues, réinsertion devront également être chiffrés. Seules ces informations exhaustives permettront d'établir les comparaisons factuelles et les éléments de mesure propres à orienter le Grand Conseil dans ses décisions futures y relatives.

Valorisation du bois vaudois, une véritable politique publique est nécessaire

[Le Député Daniel Ruch s'inquiète de l'évolution et du manque d'entretien des forêts vaudoises](#). En effet, à l'heure actuelle, les moyens financiers à disposition et l'impact de l'exploitation, ne permettent pas d'être concurrentiel sur le marché des énergies renouvelables ni sur celui de la construction. Par ailleurs, alors que le capital bois sur le pied du plateau vaudois stagne chez les propriétaires publics par manque de soutien, il augmente chez les propriétaires forestiers privés. Ainsi, la forêt privée vaudoise, qui manque cruellement d'entretien, représente plus de 27 % de la surface forestière du canton. Quant au réseau de chemin forestier carrossable, utile aux multiples fonctions de la forêt, il subit lui également, un abandon progressif d'entretien. Forts de ces constats et en vue de valoriser le bois vaudois qui a un énorme potentiel, le postulant demande au Conseil d'Etat, d'élaborer une politique forestière de proximité à l'égard des propriétaires forestiers publics et privés.

Député transfuge : pas de siège en commission par opportunisme

Le nouveau Groupe le plus à gauche du parlement, créé à la suite de la démission d'un député socialiste, a souhaité revenir sur une décision du Bureau du Grand Conseil. Pour mémoire, ce dernier avait estimé –comme le prévoit la loi– que le Groupe fraîchement constitué n'avait pas droit à un siège en commission permanente en plein milieu de législature. Piqué au vif, le Groupe POP-solidarité a alors exigé un siège dans les prestigieuses commissions de Gestion et des Finances. Lors des débats, c'est sur le ton de la boutade, que le Député Jean-Marie Surer a demandé si le PS était prêt, par solidarité socialiste, à donner un siège au nouveau groupe... Au passage il a également souligné que le député transfuge prenait en otage les électeurs puisqu'il avait été élu, dans un système proportionnel, sur une liste de parti. Démissionnant du parti par le biais duquel il a été élu, il aurait été judicieux de démissionner également du Grand Conseil, son siège revenant au PS....Suivant le Bureau et le PLR, le plénum a balayé cette requête opportuniste.

Plan directeur cantonal : une première lecture en faveur de la liberté de commerce

Un épineux dossier figurant dans le plan directeur cantonal est dans la ligne de mire des députés [Guy-Philippe Bolay](#) et [Stéphane Rezzo](#) : les ICFF ou Installations Commerciales à Fortes Fréquentations. Le canton de Vaud a été désigné canton-pilote, ou plutôt canton-cobaye, en matière de calcul de l'implantation commerciale à forte fréquentation. Une sorte

d'équation à plusieurs inconnues dont le résultat autorise ou non une commune à ouvrir un nouveau commerce. Les critères appliqués avec dogmatisme sont extrêmement contraignants et parfois contradictoires (proximité d'une zone habitée et d'une entrée d'autoroute). Si bien que cette formule magique –sans base légale– ne permettra bientôt plus de planter un seul clou dans le canton ou d'ouvrir un seul commerce dans les régions qui en ont réellement besoin... En effet, le Conseil d'Etat souhaite fixer le seuil de surface d'implantation de nouveaux commerces à 1000m². A titre d'exemple, ce seuil interdirait la construction d'une Migros « deux M » ou d'un Landi dont la surface standard atteint 1200m². Si dans certains cantons limitrophes, le seuil d'implantation est plus bas, les critères d'exclusion, quant à eux, sont plus souples. Le PLR ne souhaite pas construire tous azimuts, mais estime que les communes doivent pouvoir planifier leur développement en tenant compte du besoin de leurs habitants. Après un intense travail en commission, le plénum a, en première lecture, suivi les recommandations du PLR qui demandait un seuil minimal de 3500m² pour création desdites installations commerciales à forte fréquentation. Suite au deuxième débat.

Interpellation opportuniste et prématurée au sujet d'Erasmus

Le Conseil d'Etat a répondu, en urgence, à une interpellation du Chef de du PS sur les suites du vote du 9 février dernier et les conséquences en matière d'Erasmus. Dans sa réponse acratopège le Conseil d'Etat a souligné sa volonté de trouver des solutions et rappelé qu'il fallait attendre, car de nombreuses incertitudes persistaient. Non sans rappeler que cette interpellation vide débouchait sur une réponse qui l'était tout autant, le PLR a soutenu une détermination priant le Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour soutenir les échanges Erasmus.

Dépôt PLR de février 2014:

Interpellations :

- [Marc-Olivier Buffat](#) « *Affaire Claude D.- Suite: Le Conseil d'Etat, respectivement le Département des institutions et de la sécurité (ex-Département de l'intérieur) a-t-il vraiment communiqué toutes les informations et documents disponibles ?* »
- Catherine Labouchère : « *Quelles réactions vaudoises à la décision prise à Schaffhouse concernant l'apprentissage des langues en primaire ?* »

A mardi prochain...

Nicolas Tripet

Secrétaire Général adjoint

n.tripet@plr-vd.ch

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

Secrétariat général

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

T + 41 (0)21 323 72 78

F + 41 (0)21 320 60 86

www.plr-vd.ch